



Abonnez-vous  
gratuitement  
aux BSV de la  
région Occitanie

## A retenir

- OÏDIUM** La période de sensibilité est toujours en cours et les conditions sont favorables (humidité et chaleur) à l'oïdium
- MILDIU** Sorties de symptômes liées aux pluies de fin mai/début juin. Mais plus aucune contamination n'est en incubation et la semaine s'annonce sèche.
- BLACK ROT** Les grappes sont sensibles jusqu'à la fin du stade « fermeture de la grappe ». Restez vigilants sur les parcelles avec des symptômes sur feuilles.
- VERS DE LA GRAPPE** Début de vol timide

Annexe : Message réglementaire Flavescence dorée 2017

### ***Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires***

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

## MÉTÉO

### • Prévisions du 14 juin au 19 juin 2017 (Source Météo France)

	Mer 14	Jeu 15	Ven 16	Sam 17	Dim 18	Lun 19
Températures	20-35	19-29	15-27	15-28	18-32	19-32
Tendances						

#### Directeur de publication :

Denis CARRETIER  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
d'Occitanie  
BP 22107  
31321 CASTANET TOLOSAN Cx  
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution  
ISSN en cours

#### Comité de validation :

Chambre d'agriculture du  
Tarn, Chambre régionale  
d'Agriculture d'Occitanie,  
DRAAF Occitanie, Vinvalie  
Cave de Rabastens

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action pilotée par le Ministère  
chargé de l'agriculture, avec  
l'appui financier de l'Agence  
Française pour la Biodiversité,  
par les crédits issus de la  
redevance pour pollutions  
diffuses attribués au finance-  
ment du plan Ecophyto.

## STADES PHENOLOGIQUES

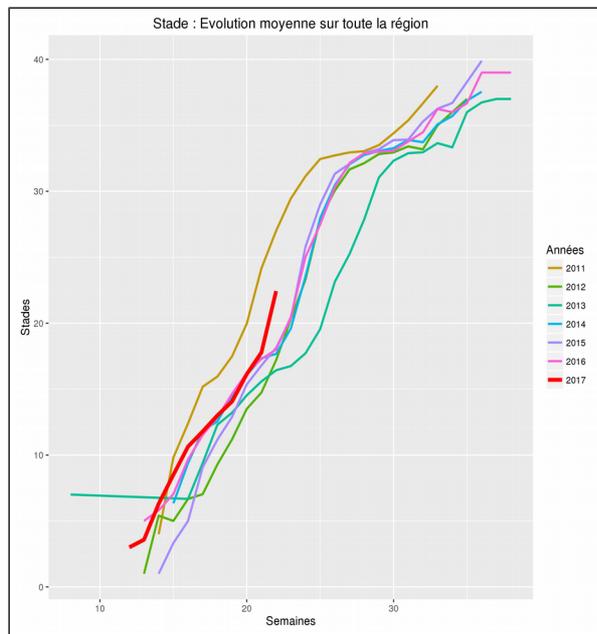
Cépages	Gamay	Duras	Syrah	Fer S	Merlot	Loin de l'œil	Mauzac
Stades	31 - 32	31	29 - 31	29	31 - 32	27 - 31	27 - 29

### Rappel des stades (Eichhorn et Lorenz) :

Stade 27 : Nouaison  
Stade 29 : Grain de plomb  
Stade 31 : Grain de pois  
Stade 33 : Fermeture

La floraison a été très rapide dans la majeure partie des situations. A ce jour, quelques rares phénomènes de coulure sont recensés sur Merlot et Loin de l'œil.

Sur les rameaux gelés, les inflorescences sont entre le stade « boutons floraux séparés » et « tout début floraison ».



## MILDIOU (*Plasmopara viticola*)

### • Situation au vignoble

Grosses sorties de taches de mildiou sur les témoins non traités (100% des ceps avec au moins une tache sur feuilles à Brens et Peyrole) ainsi que sur des parcelles flottantes (Lisle/Tarn, Gaillac...). Ces sorties sont visibles depuis vendredi 9 juin.

Sur certains témoins non traités, des grappes sont atteintes de rot gris (12% des grappes sur TNT de Peyrole).

Cette sortie correspond aux événements pluvieux des 29, 30, 31 mai et 3 juin.



Symptômes de mildiou sur feuilles sur TNT 12 juin 2017 photo CA81



Symptômes de mildiou sur grappes sur TNT 12 juin 2017 photo CA81

### • Données de la modélisation

- ✗ **Potentiel Système** : Calcul à partir des données radar : Cunac, Lisle, Puycelsi, Rabastens ; et de stations météo fixes : Cadalen, Castanet, Senouillac.

#### Situation J-7 à J :

La pression est à ce jour, faible sur les secteurs de Cadalen, Cunac, Rabastens et Senouillac, moyenne sur les secteurs de Castanet et Puycelsi et toujours forte sur le secteur de Lisle.

Les pluies de la semaine dernière n'ont pas été suffisantes pour engendrer des contaminations de masse.

### Simulation J à J+10 :

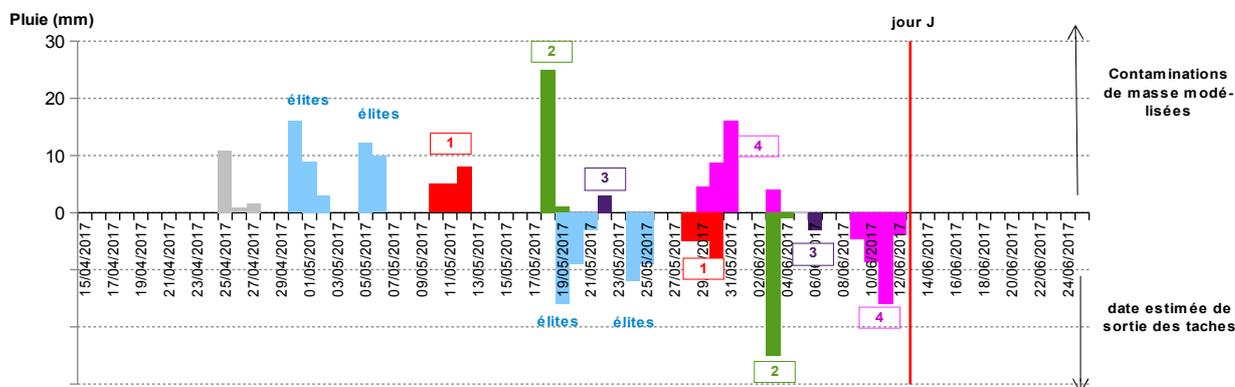
La semaine s'annonçant plus sèche, la pression devrait poursuivre sa baisse sur tout le vignoble et devenir faible sur tous les secteurs à l'exception de Castanet. Les cumuls nécessaires à la modélisation de contaminations de masse sont hétérogènes sur le vignoble :

- 3mm restent suffisants pour les secteurs de Castanet et Puycelsi
- >20 mm en une fois pour les secteurs de Cadalen, Cunac, Lisle Rabastens et Sénouillac

**Évaluation du risque :** Les sorties importantes de symptôme reflètent le niveau de pression exercée par le mildiou lors des épisodes pluvieux précédents. La période sèche à venir devrait permettre de baisser la pression. Néanmoins, surveillez l'évolution des prévisions météorologiques afin d'anticiper de nouvelles contaminations. Attention aux repiquages engendrés par les rosées matinales sur parcelles atteintes.

**Mesures prophylactiques :** l'épamprage permet de diminuer le développement d'organes vert à proximité du sol qui seraient autant de support pour des contaminations primaires.

#### Mildiou : Synthèse des épisodes contaminants – Calculs au 12/06/2017 pour la zone Gaillac



#### Synthèse réalisée à partir des données de la modélisation et des suivis de parcelles du réseau de surveillance :

Les données de la modélisation permettent d'identifier les pluies contaminantes et les suivis en parcelles confirment les dates de sorties de taches.

La contamination de masse et la sortie des taches correspondante sont identifiées par une couleur et un numéro identiques  
La hauteur des histogrammes est proportionnelle à la hauteur de la pluie contaminante  
numéros encadrés = sortie de taches confirmées par les observations sur le réseau de surveillance

## BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

### • Situation au vignoble

Peu d'évolution suite à la sortie significative observée en fin de semaine dernière sur les témoins non traités et quelques parcelles particulières.

**Évaluation du risque :** La pression semble tout de même globalement bien contenue. Les conditions sèches des prochains jours devraient permettre de baisser le niveau de pression. Après la nouaison, les grappes sont moins sensibles mais des contaminations sont possibles jusqu'à la fin du stade « fermeture de la grappe ».

## OÏDIUM (*Uncinula necator*)

### • Situation au vignoble

Sur le témoin non traité de Duras très sensible à l'oïdium, les symptômes sur feuilles se sont généralisés et quelques symptômes sur grappes sont observés. Sur le vignoble, on recense une sortie de symptômes sur feuilles, rameaux et grappes sur une parcelle de Carignan ainsi que des symptômes sur feuilles sur une parcelle de Duras et une parcelle de Mauzac.



Symptômes précoces sur pédoncule – photo CA 81 -

**Évaluation du risque** : Les conditions climatiques actuelles sont favorables à l'oïdium (humidité matinale et chaleur de l'après-midi). Un risque de contamination existe jusqu'au stade « fermeture de la grappe ».

## VERS DE LA GRAPPE (*Lobesia botrana*)

### • Situation au vignoble

Des captures d'Eulia ont toujours lieu.

Le vol d'eudémis a débuté timidement sur quelques pièges.

### • Données de la modélisation

Le deuxième vol devrait avoir démarré.

Données au 12 juin Zone Gaillac	G1		G2	
	% L5	% nymphes	% adultes	% oeufs
<b>Castanet</b>	100	79,5	23	1,7
<b>Senouillac</b>	100	82,4	37,7	1,8

**Évaluation du risque** : Le début du vol de G2 est observé.

Si vous avez observé un dépassement de seuil de nuisibilité en G1, surveillez l'apparition des pontes la semaine prochaine.

**Seuil de nuisibilité** : : 50 à 80 glomérules pour 100 inflorescences  
(hors confusion sexuelle, à moduler en fonction du potentiel de récolte)

## CICADELLE VERTE (*Empoasca vitis*)

### • Situation au vignoble

Les populations larvaires sont moins présentes mais de nombreux adultes sont observés.

**Évaluation du risque** : Risque nul.

La surveillance doit se porter sur les populations larvaires de deuxième génération qui seront observables courant juin. **Rappel** : la gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires. Ce ne sont pas les adultes, que l'on observe plus facilement car ils volent dans les parcelles, qui sont à l'origine des dégâts de grillure qui peuvent se développer en cas de forte infestation.

**Seuil de nuisibilité (printemps) :** : 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles

**Mesures prophylactiques :** L'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place avant l'installation significative des populations.

## CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DORÉE.

**Évaluation du risque :** L'ensemble des informations réglementaires relatives à la lutte obligatoire contre la cicadelle vectrice de la Flavescence dorée sont disponibles sur le site de la DRAAF Occitanie.

<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Sante-de-la-vigne>

Vous trouverez en annexe de ce bulletin un extrait du communiqué régional indiquant les dates d'interventions selon le statut de chaque commune. Le texte complet du communiqué est disponible à l'adresse suivante : [http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2017\\_avis\\_traitement\\_fd\\_complet\\_cle4a3695.pdf](http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2017_avis_traitement_fd_complet_cle4a3695.pdf)

Les dates retenues pour le **T1 larvicide** sont les suivantes : **du 8 juin au 21 juin 2017**

**Le T2 est à renouveler à 14j du T1 en conventionnel et à 10j du T1 en AB.**

## AUTRES OBSERVATIONS

### • Maladies du bois

Des symptômes d'apoplexie sont observés sur le vignoble.

### • Lécánines

L'essaimage est en cours.

**Évaluation du risque :** Les cochenilles ne présentent que peu de risque pour le développement de la vigne. Cependant, les cochenilles sont vecteurs de viroses et notamment du vecteur de l'enroulement. Et, leur extension croissante incite à une plus grande vigilance. La présence de cochenilles peut indirectement être détectée par la présence de miellat et de fumagine sur les feuilles, grappes et rameaux ainsi que par la présence de fourmis attirées par le miellat. Les parcelles fortement attaquées sont à surveiller pour apprécier les niveaux de présence du ravageur et de ses antagonistes.

### • Erinose

De nouvelles galles d'érinose sont visibles sur les très jeunes feuilles sur de nombreuses parcelles.

### • Excoriose

Des symptômes sont visibles sur jeunes rameaux, principalement sur les parcelles de Loin de l'œil.

**Le prochain BSV Vigne Gaillac paraîtra le mardi 20 juin 2017**

### REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Tam, la Cave de Labastide, la Maison des Vins de Gaillac, Vinotalie et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



**LA DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET  
DE LA REGION OCCITANIE**

**COMMUNIQUE**

**MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE LUTTE CONTRE L'INSECTE VECTEUR DE  
LA FLAVESCENCE DOREE DE LA VIGNE**

La flavescence dorée de la vigne est une maladie incurable qui provoque, à terme, la mort des ceps contaminés. La cicadelle de la flavescence dorée, *scaphoïdeus titanus*, est l'insecte vecteur de cette maladie.

Le défaut de maîtrise des populations de cet insecte au vignoble conduit à des pullulations responsables de l'explosion de la maladie.

**Le présent communiqué indique par département, la stratégie et les dates de mise en œuvre de ces traitements en fonction de l'état de contamination observé lors des campagnes de prospection et de surveillance conduites en 2016.**

**L'application de ces mesures est indispensable et obligatoire !**

**Pour les communes à 3 applications (3 Trait.),** ce 1<sup>er</sup> traitement doit être renouvelé 15 jours après la première application. La date de la 3<sup>ème</sup> application sera communiquée ultérieurement.

**Pour les communes en aménagement de la lutte insecticide (Amen.),** la première ou la deuxième application peuvent être rendus facultatifs. Rapprochez vous du groupement de défense contre les organismes nuisibles de votre commune pour connaître les modalités de mise en œuvre de ce dispositif.

**Pour les communes à 1 application (1 Trait.),** cette application sera unique.

Sous certaines conditions strictes, des modalités particulières d'application sont possibles pour mettre en œuvre une lutte conjointe contre plusieurs ravageurs (tordeuses notamment), pour utiliser au mieux certaines spécialités ou optimiser les traitements en agriculture biologique. Reportez-vous au tableau « modalités d'application des traitements obligatoires contre la cicadelle de la flavescence dorée » pour connaître ces dispositions et leurs conditions d'application.

*Utilisez impérativement des spécialités commerciales ayant l'autorisation de mise sur le marché pour l'usage cicadelles de la flavescence dorée.*

*Protection des abeilles et de l'environnement :*

*Nous vous rappelons qu'il est interdit d'utiliser un insecticide, même portant la mention abeille, lorsqu'il existe des plantes mellifères en fleur visitées par les abeilles dans la parcelle.*

*Dans tous les cas, il faut éviter les dérives des insecticides dans l'environnement des parcelles.*

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET  
OCCITANIE

**MISE EN ŒUVRE DU 1er TRAITEMENT OBLIGATOIRE CONTRE L'INSECTE VECTEUR DE LA FLAVESCENCE DOREE  
ANNEE 2017 - DEPARTEMENT DU TARN**

Page 1

Commune	Classem.	Date 1er traitement
AGUTS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AIGUEFONDE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ALBAN	Surveil.	
ALBI	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ALBINE	Surveil.	
ALGANS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ALMAYRAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ALOS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AMARENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AMBIALET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AMBRES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ANDILLAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ANDOUQUE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ANGLES	Surveil.	
APPELLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ARFONS	Surveil.	
ARIFAT	Surveil.	
ARTHES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ASSAC	Surveil.	
AUSSAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AUSSILLON	Surveil.	
BANNIERES	Surveil.	
BARRE	Surveil.	
BEAUVAIS-SUR-TESCOU	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BELCASTEL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BELLEGARDE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BELLESERRE	Surveil.	
BERLATS	Surveil.	
BERNAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BERTRE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BLAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BLAYE-LES-MINES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BOISSEZON	Surveil.	
BOURNAZEL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BOUT-DU-PONT-DE-LARN	Surveil.	
BRASSAC	Surveil.	
BRENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BRIATEXTE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BROUSSE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BROZE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BURLATS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BUSQUE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CABANES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CADALEN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CADIX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAGNAC-LES-MINES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAHUZAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAHUZAC-SUR-VERE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAMBON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAMBON-LES-LAVAL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAMBOUNES	Surveil.	
CAMBOUNET-SUR-LE-SOR	Surveil.	
CAMPAGNAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CARBES	Surveil.	
CARLUS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CARMAUX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTANET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTELNAU-DE-BRASSAC	Surveil.	
CASTELNAU-DE-LEVIS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTELNAU-DE-MONTMIRAL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTRES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17

Commune	Classem.	Date 1er traitement
CAUCALIERES	Surveil.	
CESTAYROLS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
COMBEFA	Surveil.	
CORDES-SUR-CIEL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
COUFOULEUX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
COURRIS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CRESPIN	Surveil.	
CRESPINET	Surveil.	
CUNAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CUQ	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CUQ-TOULZA	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CURVALLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
DAMIATTE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
DENAT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
DONNAZAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
DOURGNE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
DURFORT	Surveil.	
ESCOUSSENS	Surveil.	
ESCROUX	Surveil.	
ESPERAUSSES	Surveil.	
FAUCH	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FAUSSERGUES	Surveil.	
FAYSSAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FENOLS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FERRIERES	Surveil.	
FIAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FLORENTIN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FRAISSINES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FRAUSSEILLES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FREJAIROLLES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FREJEVILLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GAILLAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GARREVAQUES	Surveil.	
GARRIGUES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GIJOUNET	Surveil.	
GIROUSSENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GRAULHET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GRAZAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GUITALENS-L'ALBAREDE	Surveil.	
ITZAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
JONQUIERES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
JOUQUEVIEL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LA SAUZIERE-SAINT-JEAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABARTHE-BLEYS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABASTIDE-DE-LEVIS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABASTIDE-DENAT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABASTIDE-GABAUSSE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABASTIDE-ROUAIROUX	Surveil.	
LABASTIDE-SAINT-GEORGES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABESSIERE-CANDEIL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABOULBENE	Surveil.	
LABOUTARIE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABRUGUIERE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LACABAREDE	Surveil.	
LACAPELLE-PINET	Surveil.	
LACAPELLE-SEGALAR	Surveil.	
LACAUNE	Surveil.	
LACAZE	Surveil.	
LACOUGOTTE-CADOUL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LACROISILLE	Surveil.	
LACROUZETTE	Surveil.	

Surveil.: Surveillance renforcée du vignoble.  
3 Trait.: 3 applications insecticides obligatoires  
2Trai. +1: 3ème application selon observations  
1 Trait.: 1 application insecticide obligatoire  
Aménag.: Aménagement de la lutte . Voir GDON.

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET  
OCCITANIE

**MISE EN ŒUVRE DU 1er TRAITEMENT OBLIGATOIRE CONTRE L'INSECTE VECTEUR DE LA FLAVESCENCE DOREE  
ANNEE 2017 - DEPARTEMENT DU TARN**

Page 2

Commune	Classem.	Date 1er traitement
LAGARDIOLLE	Surveil.	
LAGARRIGUE	Surveil.	
LAGRAVE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAMILLARIE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAMONTELARIE	Surveil.	
LAPARROQUIAL	Surveil.	
LARROQUE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LASFAILADES	Surveil.	
LASGRAISSES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAUTREC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAVAU	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LE BEZ	Surveil.	
LE DOURN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LE FRAYSSE	Surveil.	
LE GARRIC	Surveil.	
LE MARGNES	Surveil.	
LE MASNAU-MASSUGUIES	Surveil.	
LE RIALET	Surveil.	
LE RIOLS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LE SEGUR	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LE SEQUESTRE	Surveil.	
LE TRAVET	Surveil.	
LE VERDIER	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LE VINTROU	Surveil.	
LEDAS-ET-PENTHIES	Surveil.	
LEMPAUT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LES CABANNES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LES CAMMAZES	Surveil.	
LESCOUT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LESCURE-D'ALBIGEOIS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LISLE-SUR-TARN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LIVERS-CAZELLES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LOMBERS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LOUBERS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LOUPIAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LUGAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MAGRIN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MAILHOC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MARNAVES	Surveil.	
MARSAL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MARSSAC-SUR-TARN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MARZENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MASSAC-SERAN	Surveil.	
MASSAGUEL	Surveil.	
MASSALS	Surveil.	
MAURENS-SCOPONT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MAZAMET	Surveil.	
MEZENS	Surveil.	
MILHARS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MILHAVET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MIOLLES	Surveil.	
MIRANDOL-BOURGNOUNAC	Surveil.	
MISSECLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONESTIES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTANS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTAURIOL	Surveil.	
MONTCABRIER	Surveil.	
MONTDRAGON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTDURAUSSE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTELS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTFA	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17

Commune	Classem.	Date 1er traitement
MONTGAILLARD	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTGEY	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTIRAT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTPINIER	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTREDON-LABESSONNIE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONT-ROC	Surveil.	
MONTROSIER	Surveil.	
MONTVALEN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MOULARES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MOULAYRES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MOULIN-MAGE	Surveil.	
MOUZENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MOUZIEYS-PANENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MOUZIEYS-TEULET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MURAT-SUR-VEBRE	Surveil.	
NAGES	Surveil.	
NAVES	Surveil.	
NOAILHAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
NOAILLES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ORBAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PADIES	Surveil.	
PALLEVILLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PAMPELONNE	Surveil.	
PARISOT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PAULINET	Surveil.	
PAYRIN-AUGMONTEL	Surveil.	
PECHAUDIER	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PENNE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PEYREGOUX	Surveil.	
PEYROLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PONT-DE-LARN	Surveil.	
POUDIS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
POULAN-POUZOLS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PRADES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PRATVIEL	Surveil.	
PUECHOURSI	Surveil.	
PUYBEGON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PUYCALVEL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PUYCELSI	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PUYGOUZON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PUYLAURENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
RABASTENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
RAYSSAC	Surveil.	
REALMONT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
RIVIERES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
RONEL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ROQUECOURBE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ROQUEMAURE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ROQUEVIDAL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ROSIERES	Surveil.	
ROUAIROUX	Surveil.	
ROUFFIAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ROUMEGOUX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ROUSSAYROLLES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-AGNAN	Surveil.	
SAINT-AMANCET	Surveil.	
SAINT-AMANS-SOULT	Surveil.	
SAINT-AMANS-VALTORET	Surveil.	
SAINT-ANDRE	Surveil.	
SAINT-ANTONIN-DE-LACALM	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17

Surveil.: Surveillance renforcée du vignoble.  
3 Trait.: 3 applications insecticides obligatoires  
2Trai. +1: 3ème application selon observations  
1 Trait.: 1 application insecticide obligatoire  
Aménag.: Aménagement de la lutte . Voir GDON.

